

7^e année de l'enseignement professionnel

Condition d'accès :

Avoir suivi avec fruit une 6^e année de l'enseignement secondaire.

OPTION PUERICULTURE

Cette option offre la possibilité de travailler comme puériculteur/trice en milieu hospitalier, en structures d'accueil d'enfants (crèches, écoles, ...) ou en profession libérale à domicile.

1. FORMATION COMMUNE

Morale / Religion / CPC	1 H
Cours de Philosophie et Citoyenneté	1 H
Français	4 H
Mathématique	2 H
Formation scientifique	2 H
Education physique	2 H
Formation socio-économique	2 H

2. OPTION de base groupée

Déontologie	1 H
Nutrition – Diététique	1 H
Psychopédagogie	2 H
Soins d'hygiène	1 H
Techniques éducatives	1 H

3. Travaux pratiques et stages

T.P. Soins d'hygiène	1 H
Stages	15 H

Titres délivrés : Un C.Q. est attribué aux étudiant(e)s qui, au terme de la 7^e année, réussissent une épreuve de qualification devant jury.

La 7^e année réussie, les étudiant(e)s **obtiennent le C.E.S.S.**

Ils/Elles peuvent alors solliciter « **l'attestation d'établissement** » qui donne accès aux professions réglementées, postuler un emploi salarié, voire poursuivre certaines études supérieures.

L'étudiant(e) est appelé(e) à concrétiser sa formation lors d'un jour de stage hebdomadaire dans son métier.